

Séance plénière du 14 octobre 2013

| |
|------------------------------------------------|
| LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2013 |
|------------------------------------------------|

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Bernard DUBOIS, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2013 constitue surtout un document technique destiné à procéder aux derniers ajustements de l'exercice budgétaire en cours. Elle se caractérise par :

- une réduction des recettes et des dépenses en crédits de paiement de 0,950 M€, ce qui représente une modification de 0,08 % par rapport au budget primitif ;
- une hausse modérée des autorisations pluriannuelles (37,24 M€).

Deux tableaux synthétiques en annexe reprennent les principaux mouvements en crédits de paiement et en autorisations pluriannuelles. Les remarques du CESER ne portent que sur certaines opérations.

Au titre des recettes

La DM n° 2 propose une réduction des recettes de 0,950 M€ (solde entre les recettes complémentaires et les recettes annulées).

- **Les recettes supplémentaires** (7,29 M€) proviennent de la fiscalité directe (3,2 M€) et des dotations de l'Etat (0,894 M€), plus importantes que prévu.

Par ailleurs, le CESER note des recettes non programmées au titre des lycées.

- ✓ Il s'agit notamment des pénalités ou des compensations (0,132 M€) dues par Efficentre avec lequel la Région a passé un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour la rénovation thermique de 18 lycées sur 15 ans. Il est indiqué une performance de 20 % d'économie finale pour un objectif de 25 %. Le CESER souhaiterait connaître les raisons du décalage entre les objectifs fixés et la sous performance. Quelle est l'économie réalisée pour les finances régionales ?
- ✓ D'autres recettes sont inscrites au titre de la restauration et de l'hébergement dans les lycées. Les efforts de la Région pour offrir aux lycéens des services de restauration de qualité semblent porter leurs fruits.

- **La DM n° 2 propose également des annulations de recettes** pour un montant de 8,25 M€. Elles sont dues pour une part à une estimation trop optimiste des mandatements au titre des programmes communautaires européens (- 2,78 M€) et du produit des cartes grises (- 1 M€).

Dans le domaine des transports (renouvellement des matériels roulants), des recettes prévues (2,61 M€) sont repoussées à 2014 en raison du retard de la SNCF pour présenter le solde des marchés qui a été contesté par la Région. Le CESER constate une fois de plus le « manque de fiabilité » de la SNCF.

Enfin, dans le domaine de la culture, le CESER constate que les recettes attendues de l'Etat et de l'Union européenne au titre du programme Chaumont-sur-Loire ainsi qu'au titre du FRAC ne seront pas perçues en 2013. Il aurait souhaité en connaître les raisons.

Quelques modifications des crédits de paiement

Le Président du Conseil régional propose d'ajuster les crédits de paiement de quelques politiques : des dépenses nouvelles pour un montant de 3,47 M€ et des diminutions pour un montant de 4,42 M€, soit une diminution globale de 0,950 M€.

- **Les principales augmentations** concernent les transports (acquisition de rames TER), l'enseignement supérieur (montée en puissance de la mobilité internationale des étudiants), la formation professionnelle et les lycées.

Le CESER a bien noté le renforcement de l'aide au permis de conduire pour les jeunes, une des mesures du Plan Avenir jeunes sur lequel il est également saisi. Par contre, il ne retrouve pas dans les données financières par programme les montants concernant le logement -autre mesure en faveur des jeunes- dont il est fait mention dans l'introduction de la DM n°2. Les deux mesures (aide à la caution pour le logement et création d'une plateforme e-logement) vont-elles démarrer en 2013 ?

Il est proposé une augmentation de la dotation de fonctionnement de certains lycées en difficulté financière (9 lycées CPE en sous performance et 4 lycées non CPE). Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur ces difficultés. Sont-elles ponctuelles ou plus structurelles ?

- **Les diminutions** de crédits de paiement concernent les programmes communautaires, la recherche et l'environnement.

Par ailleurs, le CESER constate avec satisfaction la diminution du remboursement du capital à hauteur de 0,400 M€, l'emprunt réalisé en 2012 ayant été inférieur aux prévisions.

Les autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)

Le CESER note avec intérêt que les autorisations pluriannuelles proposées concernent majoritairement les investissements (AP) : 32,03 M€ sur les 37,24 M€ proposés.

Il constate avec satisfaction l'effort de la Région pour accompagner le développement économique. En effet, 40 % des AP sont consacrés à l'économie avec notamment :

- l'ouverture de 8 M€ pour l'Appel à projets PME innovation sur lequel le CESER va s'exprimer dans un avis spécifique.

- un abondement de 5 M€ proposé dans le cadre du Fonds de développement de l'économie verte. Le CESER avait confirmé sa position en faveur de ce fonds dans son avis du 15/06/2012 tout en appelant à une communication claire sur l'ensemble des dispositifs.

Des AP importantes sont également ouvertes ou abondées dans le domaine des transports et des territoires solidaires.

Une AP de 7 M€ est créée pour financer l'acquisition de 2 rames d'occasion ZTER auprès de la Région Aquitaine qui a souhaité se séparer de ses ZTER à l'arrivée des Régiolys (prévue fin 2014).

Au titre des territoires solidaires, plusieurs abondements importants sont inscrits pour plusieurs Contrats régionaux de Solidarité Territoriale. Le CESER s'interroge sur le nouvel abondement de 0,520 M€ pour le CRST de Tours qui s'ajoute à celui de la DM 1 adoptée en juin 2013 (+ 4,6 M€).

Dans le domaine de la culture, aucune explication n'est fournie sur les raisons de la diminution de l'AP relative à « Itinérance régionale » (- 30 000 € par rapport à l'AP de 60 000 € prévue au BP).

Conclusion

Cette décision modificative n°2 apparaît donc comme un document de portée modeste qui constate une diminution de recettes, adapte en conséquence les dépenses et permet d'anticiper l'ouverture d'autorisations de programmes et d'engagements.

Vote :

Pour : 66

Contre : 9

Abstentions : 0

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

Synthèse des crédits de paiement de la DM 2

| DOMAINE | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|
| Formation professionnelle - Programme régional de formation : aide au permis de conduire, chèques formation (F) - Programme régional de formation : participation EPIDE Défense et Agefiph (F) - Programme Egalité Hommes/Femmes (F) | 300 000 14 500 | 1 275 500 14 500 |
| Enseignement lycées - Dotations aux lycées en difficulté (F) - Frais hébergement /restauration : recettes complémentaires (F) - Entretien, maintenance, cadre de vie (I) - Entretien, maintenance, cadre de vie : compensations et pénalités cf Contrat de Performance Energétique (F) - Mobilité des lycéens (F) : solde de convention 2011/12 | 163 709 | 518 244 56 706 132 388 197 759 |
| Enseignement supérieur Mobi'Centre (F) : mobilité internationale des étudiants (par transfert des lignes PRES et développement recherche) | 346 000 | |
| Recherche, technologie et innovation - Soutien et mise en œuvre du PRES (F) - Développement recherche : projet interrégional de la culture scientifique et technique (F) | - 218 415 - 127 585 | |
| Culture - Développement du domaine de Chaumont (I) - Mise en valeur du patrimoine (contrats territoriaux CPER 2007/2013) : arrêt du projet de rénovation Maison de la culture de Bourges (I) - FRAC : transfert (I) | | - 600 000 891 600 - 550 000 |
| Sports Annulation de la subvention allouée à la commune de Beaugency pour réhabilitation du gymnase (I) | | 21 750 |
| Transports et déplacements (F) Acquisition/renouvellement des matériels roulants (I) Acquisition/renouvellement des matériels roulants (F) | 2 648 994 - 750 000 | - 1 170 000 - 1 440 000 |
| Environnement (F) - PEE usage en faveur de l'efficacité énergétique (F ?) - Financement perçu pour l'organisation de la journée citoyenne (F) | - 289 814 | 15 000 |
| Europe et coopération décentralisée - Programmes communautaires européens (I) - Programme communautaires européens (F) - Développement coopération décentralisée : soutien Ministère des Affaires Etrangères (F) | - 700 000 - 1458 000 | - 700 000 - 2 786 240 80 000 |
| Moyens généraux Fiscalité directe (F) Fiscalité indirecte (F) : cartes grises Participations, dotations de l'Etat (F) Remboursement de capital : dette (I) | - 400 000 | 3 197 876 - 1 000 000 894 306 |
| Admissions en non-valeur (F) | - 480 000 | |
| TOTAL | -950 611 | - 950 611 |

(F) = fonctionnement ; (I) = Investissement

Synthèse des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements

| DETAILS DES INTERVENTIONS | AE/AP |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| FORMATIONS PROFESSIONNELLES | 940 000 |
| - Equipement centres de formation professionnelle (I) | 10 000 |
| - Rémunérations formations professionnelles demandeurs d'emploi 2012 (F) | 655 000 |
| - Gestion des rémunérations des bénéficiaires 2010/2012 (F) | 75 000 |
| - Chèques formations 2013 (F) | 200 000 |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | |
| Mobilité internationale des étudiants (F) | 1 500 000 |
| RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (I) | |
| CAP recherche et développement | 1 300 000 |
| CULTURE | 410 625 |
| - Domaine de Chaumont : commande artistique 3 (I) | - 100 000 |
| - Domaine de Chaumont : travaux de mise en sécurité (I) | 410 000 |
| - Mise en valeur du patrimoine (I) | - 200 000 |
| - Développement territorial de la culture (I) | 200 625 |
| - FRAC : acquisition équipement (I) | 100 000 |
| TERRITOIRES SOLIDAIRES | 5 394 825 |
| - Contrats régionaux de pays (enveloppe additionnelle La Ferté St Aubin) (I) | 2 000 |
| - Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (I) | 4 862 500 |
| - Logements et services à la population : services à l'enfance, MSP (I) | - 782 594 |
| - Aménagement du territoire : THD CG 37 (I) | 122 919 |
| - Attractivité agglo et villes moyennes : reconversion friches urbaines (I) | 1 100 000 |
| - Pré-diagnostics conseils plan isolation (F) | 90 000 |
| ENVIRONNEMENT | |
| Patrimoine naturel (réserve naturelle de Pontlevoy) (I) | 25 000 |
| TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS | 13 435 000 |
| - Acquisitions/renouvellement matériels roulants (I) | 7 000 000 |
| - Infrastructures ferroviaires (travaux Château-Renaud-Vendôme et Chartres-Orléans) (I) | 4 750 000 |
| - Services TER : lancement nouveau marché contrôle qualité et convention interrégionale Tours-Bressuire(F) | 1 460 000 |
| - Intermodalités, TCSP et circulations douces : assistance à maîtrise d'ouvrage billettique et centrale de mobilité (F) | 225 000 |
| TOURISME | |
| Promotion et animation touristique (Loire à vélo - patrimoine culinaire) (I) | 239 374 |
| ECONOMIE-INNOVATION | 14 000 000 |
| - CAP Asso (F) | 1 000 000 |
| - Développement Appel à Projets PME Innovation (I) | 8 000 000 |
| - Fonds d'investissement pour le développement de l'Economie verte (I) | 5 000 000 |
| TOTAL AP/AE | 37 244 824 |

(F) = fonctionnement (= AE : autorisation d'engagement) ;

(I) = Investissement (= AP : autorisation de programme)

